

Fiche de transport et stockage DERMAGEL

Fiche du 2/3/2020, révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange
Dénomination commerciale: DERMAGEL
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usage recommandé :
Gel pour mains sans rinçage
Usages déconseillés :
Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur:
Fabricant:
SUTTER INDUSTRIES s.p.a. - Società con Unico Socio
15060 Borghetto Borbera (AL) Italia
Tel. +39 0143 631.1
Personne chargée: regulatory.affairs@sutter.it
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy 03 83 22 50 50 (24h/24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange





Danger, Flam. Liq. 2, Liquide et vapeurs très inflammables.



Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.1 Substances
Non applicable, le produit est un mélange.
- 3.2. Mélanges
Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :
>= 60% - < 80% ALCOOL ETHYLIQUE
REACH No.: 01-2119457610-43, Numéro Index: 603-002-00-5, CAS: 64-17-5, EC:
200-578-6
-  2.6/2 Flam. Liq. 2 H225
-  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

RUBRIQUE 4: Mesures de lutte contre l'incendie

- 4.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés :
CO2 ou extincteurs à poudres.
Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
Aucun en particulier.
- 4.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.
Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

Fiche de transport et stockage

DERMAGEL

- La combustion produit de la fumée lourde.
- 4.3. Conseils aux pompiers
- Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
 - Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
 - Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.
 - Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 5.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
- Pour les non-secouristes:
 - Porter les dispositifs de protection individuelle.
 - Éliminer toute source d'allumage.
 - Emmener les personnes en lieu sûr.
 - Pour les secouristes:
 - Porter les dispositifs de protection individuelle.
- 5.2. Précautions pour la protection de l'environnement
- Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
 - Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
 - En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
 - Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 5.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
- Laver à l'eau abondante. Réunir le produit dans des réservoirs de confinement.

RUBRIQUE 6: Manipulation et stockage

- 6.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
- Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
 - Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
 - Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
 - Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
 - Recommandations générales sur l'hygiène du travail:
 - Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
 - Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
- 6.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stocker à l'écart des rayons du soleil.
 - Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.
 - Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.
 - Stocker à l'écart des sources de chaleur.
 - Stocker à des températures inférieures à 20°C. Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.
 - Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.
 - Éviter l'exposition directe au soleil.
 - Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
 - Matières incompatibles:
 - Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.
 - Aucune en particulier.
 - Indication pour les locaux:
 - Frais et bien aérés.
- 6.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
- Aucune utilisation particulière

Fiche de transport et stockage DERMAGEL

RUBRIQUE 7: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

7.1. Paramètres de contrôle

Ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle, si elles sont disponibles, pour les composants énumérés à la rubrique 3.

ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5

UE - TWA(8h): 1920 mg/m³, 1000 ppm - Remarques: WEL

ACGIH - STEL: 1000 ppm - Remarques: A3 - URT irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

Ci-dessous, les limites d'exposition DNEL, le cas échéant, pour les composants énumérés à la rubrique 3.

ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5

Travailleur industriel: 1900 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 950 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 343 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/day

Valeurs limites d'exposition PNEC

Ci-dessous, les limites d'exposition PNEC, le cas échéant, pour les composants énumérés à la rubrique 3.

ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5

Cible: Eau marine - valeur: 0.79 mg/l

Cible: Eau douce - valeur: 0.96 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 2.9 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.63 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 3.6 mg/kg

RUBRIQUE 8: Propriétés physiques et chimiques

8.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
Aspect et couleur:	Gel clair, incolore	Visuel	--
Odeur:	Technique	Olfactif	--
Seuil d'odeur :	Evidente	Olfactif	--
pH :	6,5 +/- 0,5	Contrôle instrumental	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	>78	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Point éclair:	13 ° C	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Densité relative:	0.86 +/- 0.01 g/ml	contrôle instrumental	--
Hydrosolubilité:	Complete	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Solubilité dans l'huile :	Partielle	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	< 1000	--	Valeur estimée en fonction de la solubilité du mélange.

Fiche de transport et stockage

DERMAGEL

Viscosité:	12500 +/- 2500 cP	Contrôle instrumental	--
Propriétés explosives:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour la composition du produit
Propriétés comburantes:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour la composition du produit

RUBRIQUE 9: Informations relatives au transport



9.1. Numéro ONU

ADR-UN Number: 1993
IATA-UN Number: 1993
IMDG-UN Number: 1993

9.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Liquide visqueux
contenant de l'éthanol)
IATA-Shipping Name: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.(Viscous liquid containing
ethanol)
IMDG-Shipping Name: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.(Viscous liquid containing
ethanol)

9.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Class: 3
ADR - Numéro d'identification du danger : -
IATA-Class: 3
IATA-Label: 3
IMDG-Class: 3

9.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group: III
IATA-Packing group: III
IMDG-Packing group: III

9.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non
IMDG-Marine polluant: No

9.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Subsidiary hazards: -
ADR-S.P.: 274 601
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): 3 (E)
IATA-Passenger Aircraft: 355
IATA-Subsidiary hazards: -
IATA-Cargo Aircraft: 366
IATA-S.P.: -
IATA-ERG: 3L
IMDG-EmS: F-E , S-E
IMDG-Subsidiary hazards: -
IMDG-Stowage and handling: Category A
IMDG-Segregation: -
IMDG-S.P. 223 274 955

9.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable